



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

3^{eme} trimestre de l'année 2020

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

NEANT

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 21 Appel à candidature 16.72 « Elaboration et animation de stratégies locales foncières »
- 23 Réalisation d'une étude de gisement et de préfiguration d'un projet de méthanisation en Chartreuse
- 24 Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2021-2022 »
- 25 Etude de préfiguration pour la méthanisation sur le territoire de Cœur de Chartreuse
- 26 Vélos et Territoires, réalisation d'un schéma directeur vélo

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DECISIONS DU PRESIDENT

- 21 Appel à candidature 16.72 « Elaboration et animation de stratégies locales foncières »
- 23 Réalisation d'une étude de gisement et de préfiguration d'un projet de méthanisation en Chartreuse
- 24 Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2021-2022 »
- 25 Etude de préfiguration pour la méthanisation sur le territoire de Cœur de Chartreuse
- 26 Vélos et Territoires, réalisation d'un schéma directeur vélo

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°21/20

Objet : Appel à candidature 16.72 « Elaboration et animation de stratégies locales foncières »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d’installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l’élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d’attributions accordées au Président,

DECIDE

Article 1 :
Le plan de financement prévisionnel relatif à l’opération «Elaboration et animation de stratégies locales foncières 2021-2022 » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Animation et frais indirects Parc et CRPF	103 662.70 €	CD 38	16 000.00 €
		CD 73	16 000.00 €
		GSC 38	5 000.00 €
		GSC 73	5 000.00 €
		EPCI	4 461.69 €
		FEADER	37 465.08 €
		Autofi appelant du FEADER	1 003 39 €
		Autofi n'appelant pas de FEADER	18 732.54 €
TOTAL	103 662.70 €	TOTAL	103 662.70 €

Article 2 :
Les Conseils Départementaux de la Savoie et de l'Isère, les collectivités partenaires du projet, les groupements de sylviculteurs de Chartreuse et les fonds européens FEADER seront sollicités en vue du financement de cette opération.

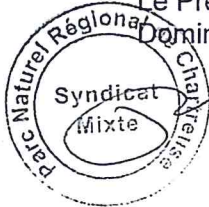
Copie adressée :
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 11 juin 2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON





DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°23/20**

Opération : «**Réalisation d'une étude de gisement et de préfiguration d'un projet de méthanisation en Chartreuse**»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27/02/2020 validant la programmation 2020,

DECIDEArticle 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Réalisation d'une étude de gisements et de préfiguration d'un projet de méthanisation en Chartreuse**» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Pré diagnostic relatif aux gisements et à la valorisation de digestat	5 400,00 €	CD 38	3 940,00 €
Etude de pré faisabilité	10 359,00 €	Com Com Chartreuse	3 940,00 €
		Guiers	
		ADEME	7 880,00 €
TOTAL	15 759,00 €	TOTAL	15 759,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental Isère, l'ADEME et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse- seront sollicités en vue du financement de cette opération.

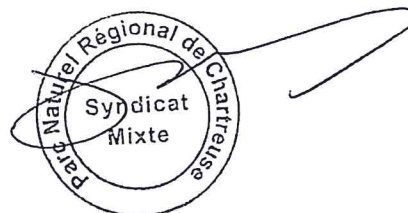
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 15/06/2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°20/24

Objet : Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2021_2022 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

DECIDE

Article 1 :
Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2021_2022 » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Animation et frais indirects	134 991.00 €	Région Rhône Alpes	12 000.00 €
		FEADER	95 992.80 €
		Autofinancement	26 998.20 €
TOTAL	134 991.00 €	TOTAL	134 991.00 €

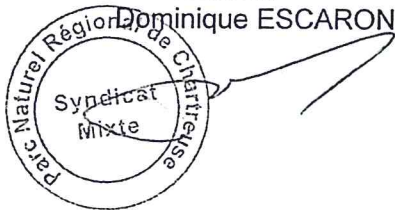
Article 2 :
Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et les fonds européens FEADER seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 25 juin 2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 20/25

Objet : « Etude de préfiguration pour la méthanisation sur le territoire de Cœur de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la réglementation des marchés publics

Considérant la mise en concurrence,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité des offres,

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché pour l'étude de préfiguration pour la méthanisation sur le territoire de Cœur de Chartreuse avec l'Association SOLAGRO adresse : 75, voie du TOEC CS 27608 31 076 Toulouse Cedex 3 pour un montant de 8 632.20 € HT

Article 2 :

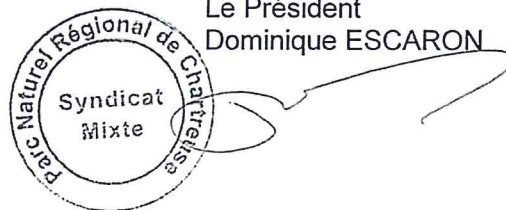
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 17/07/2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°26/20**

Opération : «**Vélos et Territoires**, réalisation d'un schéma directeur vélo »
 Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été
 procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de
 compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 27/02/2020 validant la programmation
 2020,
 Vu la délibération du Bureau Syndical du 14/06/2019,

DECIDEArticle 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Vélos et Territoires, réalisation d'un schéma directeur vélo**» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Etude	34 500,00 €	ADEME	38 500,00 €
Animations	20 500,00 €	Programme Leader	16 500,00 €
TOTAL	55 000,00 €	TOTAL	55 000,00 €

Article 2 :

L'ADEME sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le 14/09/2020

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON

